



Réerves Naturelles de
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



les Conservatoires
d'espaces naturels
Bourgogne-Franche-Comté



mars 2022

La revue
des gestionnaires des
milieux naturels remarquables
de Bourgogne-Franche-Comté

Numéro spécial
**Stratégie
nationale des
aires protégées**

« Enrayer l'érosion de la biodiversité », vaste programme quand les signes de la sixième crise d'extinction majeure sont de plus en plus inquiétants ! C'est dans ce contexte que l'État présente sa Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP). Il faut saluer :

- le contenu de l'analyse : « la biodiversité constitue un patrimoine commun », « préserver la biodiversité, c'est veiller sur un capital naturel dont dépendent notre santé, notre qualité de vie et notre survie » ;
- le fort niveau d'ambition affiché : aires protégées sur 30 % du territoire national et des eaux maritimes dont 10 % sous protection forte.

La mise en œuvre de cette stratégie devrait permettre d'espérer un ralentissement du rythme de la dégradation de la biodiversité. Ceci étant, le calendrier de la stratégie nationale pose question, particulièrement pour la création des protections fortes dont tout gestionnaire connaît la durée.

À Nanchez, malgré le contexte favorable et les aides dont nous avons bénéficié, il nous aura fallu 5 années pour franchir toutes les étapes imposées par le code de l'environnement et aboutir à la création d'une Réserve naturelle régionale de 45 ha !

Certes, les objectifs que nous nous étions fixés, à savoir protéger un milieu naturel remarquable et valoriser l'image de la commune, sont atteints, mais, du point de vue de la préservation globale de la biodiversité et de l'ambition de la SNAP, le faible rapport surface protégée / temps et énergie dépensés n'est pas satisfaisant.

Ce type de constat, loin d'être isolé, s'impose à la Stratégie nationale envisagée. Aussi, pour la réussir, il appartient sans doute au législateur d'introduire dans les textes la souplesse nécessaire à l'accélération de la création d'aires protégées.

Dans l'attente, localement, il faut certainement se dégager du temps et de l'énergie pour investir par exemple :

- les Plans locaux d'urbanisme qui intègrent des préoccupations environnementales et d'adaptation au changement climatique ;
- les négociations pour les baux ou conventions d'utilisation des propriétés communales.

Avec le soutien financier de



C'est de cette façon que les esprits seront préparés à la mise en œuvre de la protection générale de la biodiversité.

Christian BRUNEL

1^{er} adjoint à la mairie de Nanchez



La Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Le constat et le contexte d'une nouvelle Stratégie pour les aires protégées

Le rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a alerté en 2019 sur le fait que « *la nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine* » et que « *le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier* ».

Les milieux naturels sont soumis à des pressions et des changements d'une amplitude et d'une rapidité inédites, du fait notamment des pressions exercées par les activités humaines. L'artificialisation du territoire, la fragmentation des milieux naturels, les pollutions diverses, sont autant de menaces qui pèsent sur les écosystèmes. Le changement climatique constitue de plus un défi majeur.

L'IPBES a rappelé avec force l'efficacité des aires protégées comme solution pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité et a recommandé de les renforcer sur tous les écosystèmes. Les aires protégées contribuent directement à la protection de la vie sauvage, à la préservation de la diversité génétique, des habitats naturels, des espèces, des communautés et des paysages, des sites d'intérêt géologique, également au maintien des processus naturels, des écosystèmes et de leurs fonctions. Les aires protégées participent donc aussi indirectement à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

La France, de par la richesse et l'état de sa biodiversité, est plus que jamais concernée et travaille depuis presque 60 ans à la préservation de la biodiversité. En particulier, la loi de 1976 relative à la protection de la nature posait les bases de la protection des habitats naturels et des espèces sauvages et créait notamment les Réserves naturelles.

En 2009, elle s'est dotée d'une Stratégie de création d'aires protégées (SCAP 2009-2019), complétant une Stratégie de création et de gestion d'aires marines protégées élaborée en 2007 (révisée en 2012).

Une nouvelle Stratégie nationale des aires protégées (SNAP 2030) se met en place aujourd'hui. **Elle vise à protéger 30 % des espaces nationaux sous juridiction dont un tiers sous une protection forte.** Elle ambitionne d'ici à 2030 de

contribuer à enrayer la perte de biodiversité terrestre et marine. Elle vise aussi à assurer la résilience des écosystèmes exceptionnels de métropole et d'outre-mer face aux changements globaux.

Cette nouvelle stratégie est cohérente avec les objectifs de la Commission européenne et intègre à la fois les enjeux terrestres et maritimes. C'est une **stratégie à 10 ans** (horizon d'action) avec **3 plans d'actions triennaux successifs** (mise en œuvre), devant permettre régulièrement un suivi et une évaluation.

Les documents sur la stratégie et le premier plan national d'actions 2021-2023 peuvent être téléchargés sur le site du Ministère en charge de l'Environnement :
<https://www.ecologie.gouv.fr/aires-protegees-en-france>

Les objectifs et la structuration de la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

La SNAP 2030 s'inscrit dans un contexte institutionnel nouveau. Les collectivités locales bénéficient aujourd'hui de compétences particulières en matière de biodiversité et sont des partenaires essentiels aux côtés de l'État pour la préserver.

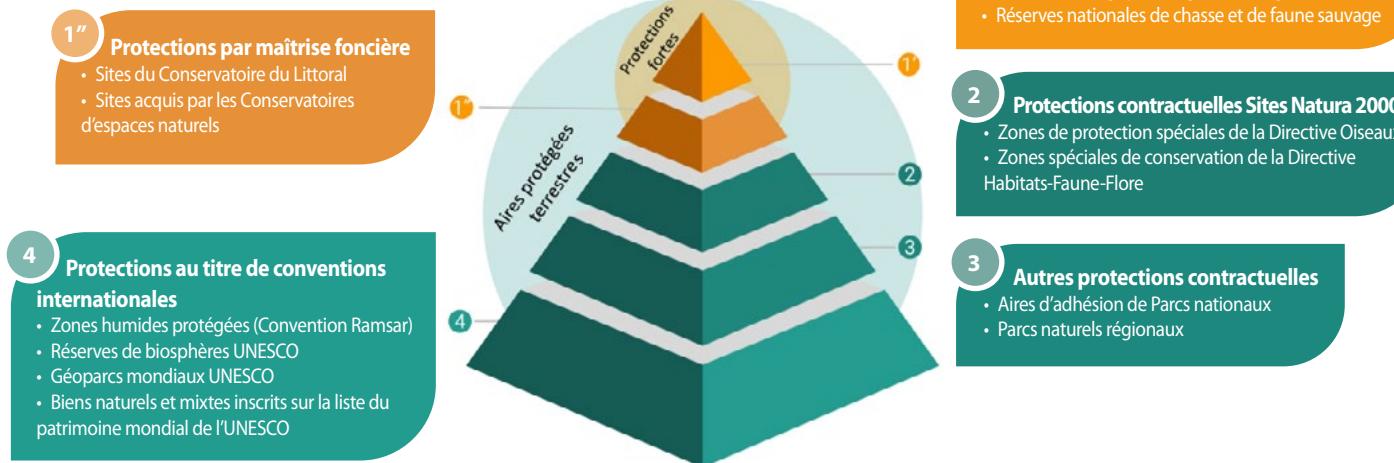
La nouvelle stratégie ne se limite plus aux seuls outils réglementaires et intègre dorénavant plusieurs types de sites protégés et de nombreux outils pour faire face à la diversité des écosystèmes, des enjeux de gestion, des usages et des cultures.

Les grandes lignes de la stratégie, structurées en 7 objectifs et 18 mesures, comprennent principalement :

- le **développement d'un réseau d'aires protégées résilientes** face aux changements globaux,
- l'accompagnement de la mise en œuvre d'une **gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées**,
- l'accompagnement des **activités durables au sein du réseau d'aires protégées**,
- le confortement de l'**intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires**.

Aires protégées et protection forte

Outils aires protégées terrestres selon les types de protection gérés par l'INPN
© Leonard et al. (UMS PatriNat)



La Stratégie nationale se décline à l'échelle territoriale avec une mobilisation des Préfets aux côtés des Régions, chefs de file des collectivités en matière de biodiversité, tout en devant garantir des concertations initiées à l'échelle départementale. Chaque plan d'actions **national** triennal (2022-2024, 2025-2027, 2028-2029) a vocation à être décliné en région par un plan d'actions **territorial** (PAT).

La déclinaison de la stratégie en région Bourgogne-Franche-Comté

L'élaboration du premier plan d'actions territorial Bourgogne-Franche-Comté est conduite par un groupe de pilotage constitué par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la Région, l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Office national des forêts (ONF) et l'Agence régionale de la biodiversité (ARB).

Cette instance de pilotage a retenu de travailler notamment sur les actions ci-dessous :

Suivant le schéma de gouvernance partagé avec les Préfets de départements et le Comité régional de la biodiversité (CRB), le plan d'actions est co-construit avec les Directions départementales des territoires, le Parc national des forêts, les Parcs naturels régionaux, les Conservatoires d'espaces naturels, les gestionnaires de Réserves naturelles, les acteurs régionaux de la connaissance, en concertation étroite avec le groupe de travail du CRB constitué à cet effet et les services des Conseils départementaux. Le groupe de pilotage s'appuie par ailleurs sur l'expertise du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et les Missions inter-services de l'eau et de la nature de chaque département, comprenant les principaux représentants des grandes collectivités, des filières économiques jusqu'aux experts naturalistes et associations de protection de l'environnement.

Au printemps 2021, une phase de co-construction du plan d'actions territorial a ainsi été engagée avec les principaux représentants des acteurs du territoire, et sera poursuivie jusqu'à l'été 2022 puis suivie d'une phase de validation au second semestre 2022.

Action	Mesure ciblée de la SNAP	Pilotage principal
Établir le calendrier prévu de déploiement des listes départementales des sites d'intérêt géologique	mesure 2	DREAL BFC
Proposer de nouvelles zones à protéger, incluant des zones de protection forte	mesure 3	DREAL BFC et Région BFC
Identifier des sites susceptibles d'accueillir des Réserves biologiques d'ici 2030	mesure 3	ONF
Recenser en concertation étroite avec les Conseils départementaux des Espaces naturels sensibles pouvant être associés au réseau des aires protégées	mesure 4	DREAL BFC
Élaborer un plan stratégique en faveur des arrêtés préfectoraux de protection	mesure 5	DREAL BFC
Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau	mesure 6	OFB, DREAL BFC, Région BFC et ARB BFC
Renforcer la méthode d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées	mesure 7	OFB
Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées	mesure 9	ARB BFC
Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire	mesure 10	DREAL BFC et Région BFC
Faire des aires protégées des lieux privilégiés de la connexion de la société à la nature	mesure 12	ARB BFC



La Réserve naturelle nationale de la Combe Lavaux - Jean Roland (21)
© I. Van Hoogmoed

Dans ce cadre, les structures en charge des Réserves naturelles et les Conservatoires d'espaces naturels ont un rôle primordial. Vigies sur les territoires sous leur responsabilité, ils contribuent bien au-delà, tant aux propositions de projets d'aires protégées qu'aux réflexions sur les besoins de gestion, de formation et d'intégration dans les activités et politiques.

Plus d'aires protégées, de partage des enjeux, pour mieux se concerter et agir

La précédente Stratégie pour la création des aires protégées (SCAP 2009-2019) a permis, en l'espace de 10 ans, de renforcer le réseau d'aires protégées fortes existantes en Bourgogne-Franche-Comté.

11 300 ha de Réserves naturelles, Réserves biologiques et arrêtés préfectoraux de biotope ont été créés ou révisés (pour une surface supplémentaire nette de 4 100 ha).
À cette surface, il convient d'ajouter la création du Parc national de forêts avec une surface de cœur de parc de 26 030 ha en Bourgogne-Franche-Comté.

L'extension de ce réseau en Bourgogne-Franche-Comté a été un levier pour conserver notamment les espèces et les écosystèmes les plus fragiles ou ceux qui sont les plus menacés au sens de l'IUCN, comme le grand tétras (*Tetrao urogallus*), le triton crêté (*Triturus cristatus*), le blongios nain (*Ixobrychus minutus*) ou le grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

Tous les projets n'ont cependant pu être conduits à terme. L'acceptabilité d'une protection est à priori rare et la recherche de l'unanimité favorable, illusoire. Le travail de concertation et d'explication nécessite du temps et des moyens humains conséquents ainsi qu'un contexte favorable. La biodiversité continue de s'effondrer et de nombreux freins à sa préservation perdurent : c'est un constat partagé. La pression sur les espèces et/ou sur les habitats reste le facteur premier pour la sélection et la priorisation des projets d'aires protégées.

Une aire protégée est un atout pour l'avenir, plus qu'une contrainte, d'autant que les mesures prescrites ne font généralement que préciser les interdictions définies par le code de l'environnement et les arrêtés ministériels (espèces protégées). Les aires protégées ont un rôle d'information de la loi et d'alerte sur les secteurs à enjeux pour éviter les erreurs de gestion et les infractions.

Jean-Paul Balay
DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Philippe Pagniez
DREAL Bourgogne-Franche-Comté
philippe.pagniez@developpement-durable.gouv.fr

Témoignage

sur la création de la RNN Combe Lavaux – Jean-Roland en Côte-d'Or (21)

Si la Combe Lavaux était très connue et très fréquentée par les marcheurs, la richesse de sa biodiversité l'était beaucoup moins, à part des naturalistes.

Grâce à une protection du biotope du faucon pèlerin, puis aux mesures de protection des pelouses sèches avec le Conservatoire des sites bourguignons, la sensibilisation des élus a été progressive.

Le projet de création d'une Réserve naturelle est apparu ; il a recueilli très vite l'accord des municipalités concernées (Gevrey-Chambertin et Brochon).

De nombreux ministres de l'environnement, dirigeants de la Direction régionale de l'environnement et quatre chargés de mission se sont succédés au cours de cette longue période de 10 ans avant d'arriver à la création officielle en 2004. La longévité de l'équipe municipale a sans doute permis de maintenir ce projet en vie.

Deux choix forts ont été pris par les élus :

- celui de confier la gestion de la Réserve à la Communauté de communes dont la création était concomitante, afin que les élus et les habitants se sentent concernés et associés ;
- celui de recruter un conservateur à plein temps, en l'occurrence Laurent Servière dont les compétences et la forte personnalité ont permis de crédibiliser la Réserve auprès de tous les partenaires.

L'équipe de la Réserve s'est étoffée par la suite, avec notamment une animatrice pour les actions de sensibilisation en milieu scolaire et en direction du grand public.

Il faut également rappeler que l'accompagnement financier de l'État était très significatif et incitatif, mobilisant activement les fonds européens.

Les communes ont également fait appel à l'expertise des agents de la Réserve pour les conseiller et les assister dans le domaine de la biodiversité. Une Stratégie intercommunale d'engagement pour la nature (projet SILENE) a été initiée et mise en place sur le territoire de la Communauté de communes.

La Réserve naturelle est devenue pour notre territoire une référence en matière de gestion de la biodiversité.

C'est un outil de protection précieux de haut niveau, avec une action pérenne : on ne reviendra pas en arrière. C'est un formidable outil pour mieux connaître la faune, la flore avec des suivis scientifiques réguliers, de très grande qualité. C'est aussi un élément très important de valorisation de notre territoire sur le plan touristique et économique.

En protégeant et en sauvegardant la biodiversité, la Réserve offre un espace où les habitants peuvent conserver ou reprendre contact avec la nature et contribuer aussi à leur mieux-être, utile en cette période de pandémie.

Enfin, à titre personnel, la création de la Réserve naturelle a été une expérience passionnante et enrichissante.

Jean-Claude Robert, ancien maire de Gevrey-Chambertin

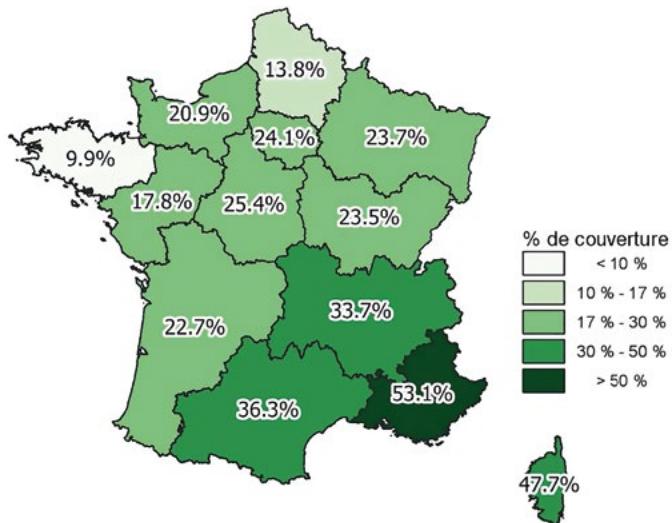
ET EN CHIFFRES ?

Le bilan dressé par l'Unité mixte de service patrimoine naturel (UMSPatriNat) à l'échéance de la Stratégie de création d'aires protégées permet de disposer de données surfaciques nationales et régionales sur les aires protégées au sens de la nouvelle stratégie 2030.

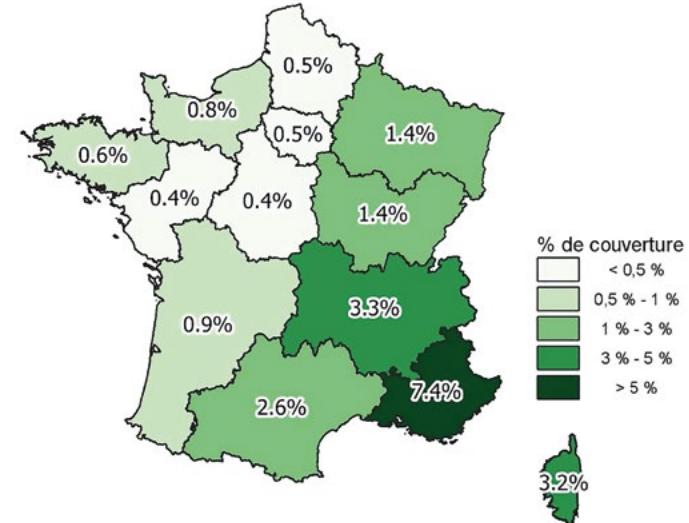
Source INPN – Base de données Espaces protégés - mars 2020

Aires protégées

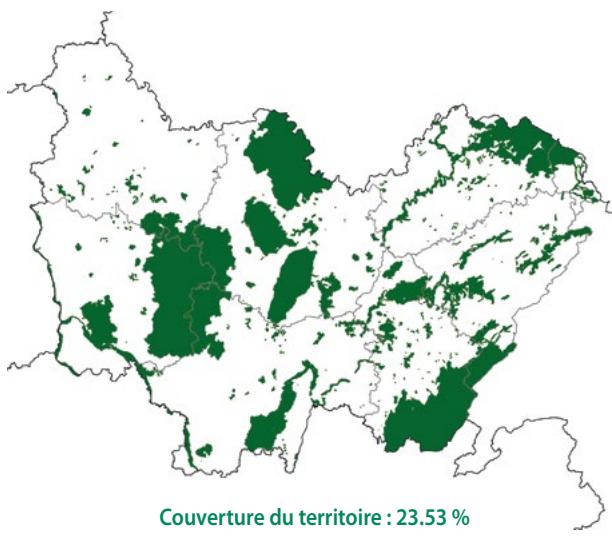
en France



Protections fortes

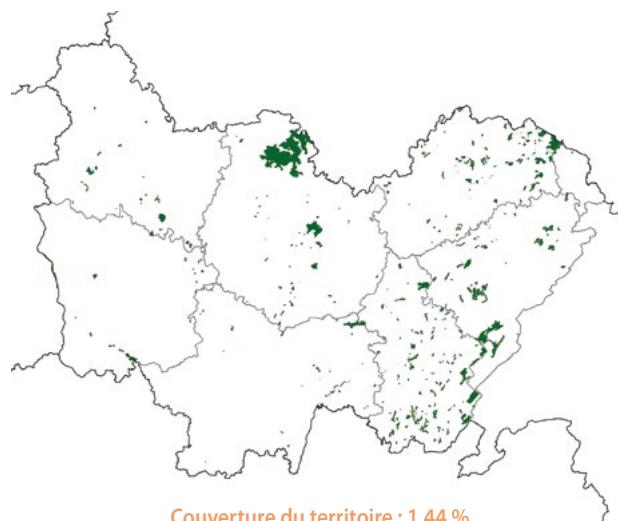
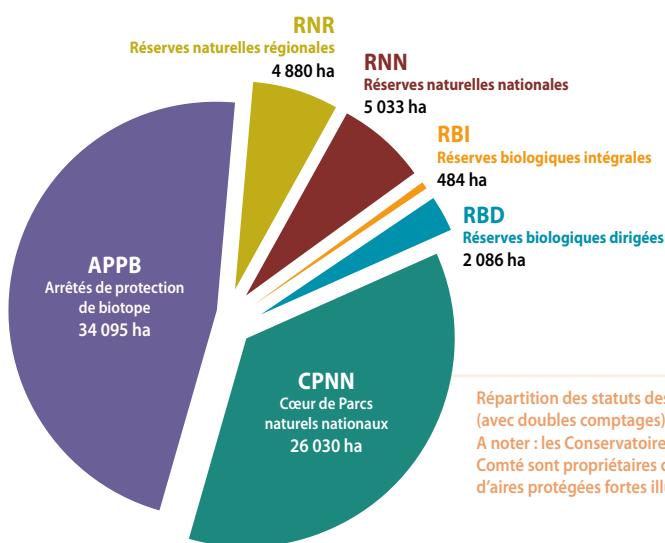


en Bourgogne-Franche-Comté



Couverture du territoire : 23.53 %

Protections fortes et sites Natura 2000
Parcs nationaux (aires d'adhésion)
Parcs naturels régionaux



Couverture du territoire : 1.44 %

Arrêtés de protection de biotope (APPB)
Parcs nationaux (zones cœur) (CPNN)
Réserves biologiques dirigées (RBD)
Réserves biologiques intégrales (RBI)
Réserves naturelles nationales (RNN)
Réserves naturelles régionales (RNR)
Sites du Conservatoire du Littoral
Périmètre de protection de Réserve naturelle
Sites acquis des Conservatoires d'espaces naturels
Réserves nationales de chasse et faune sauvage

Répartition des statuts des protections fortes en Bourgogne-Franche-Comté (avec doubles comptages).

A noter : les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté sont propriétaires de 2035 ha recouvrant en partie d'autres types d'aires protégées fortes illustrées ici.



Rochers du Saussois avec ces "bombements" qui témoignent de la densité de coraux, zones moins soumises à l'érosion
© M. Jouve (CEN Bourgogne)

Un nouvel outil pour protéger le patrimoine géologique

Un outil de protection facilement applicable et adapté aux enjeux des géosites manquait pour mettre en œuvre une protection efficace de ce patrimoine en France. Ce manque a été comblé avec le décret du 28 décembre 2015 relatif à la protection des sites d'intérêt géologique qui a instauré un outil comparable aux arrêtés de protection de biotope, mais dédié à la protection des sites géologiques : les Arrêtés préfectoraux de protection du patrimoine géologique (APPG).

Rappel du cadre réglementaire des APPG

Deux types d'arrêtés préfectoraux de protection du patrimoine géologique ont été instaurés (cf. référence du décret en bibliographie) :

- les arrêtés fixant les listes départementales des sites d'intérêt géologique (1)
- les arrêtés préfectoraux de protection des sites identifiés sur les listes départementales (2)

Les arrêtés « listes » (1) permettent à chacun des sites de la liste de bénéficier de mesures de protection générales (interdiction de destruction, d'altération ou de dégradation du site ou de prélèvement de fossiles, minéraux et concrétions).

L'arrêté de protection des sites (2) vient en complément de l'arrêté « liste » pour définir en tant que besoin et sur un site donné toute mesure supplémentaire de nature à empêcher la destruction, l'altération ou la dégradation du site en question. Il donne la possibilité de tenir compte des usages actuels des sites et de les maintenir s'ils sont compatibles avec les objectifs de protection du site concerné.

Les arrêtés de protection des sites d'intérêt géologique font partie des outils à mobiliser pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale des aires protégées. Ils ne peuvent prévoir ni la mise en place d'un organe ni celle de mesures de gestion.

Le patrimoine géologique, l'oublié de la protection de la nature

Le patrimoine géologique comprend l'ensemble des objets ou des sites qui se rattachent aux sciences de la Terre et qui revêtent un caractère patrimonial. Il se présente sous diverses formes et tailles, depuis le fossile ou le minéral jusqu'aux ensembles paysagers.

Le patrimoine géologique, c'est la mémoire de la Terre. Roches et fossiles témoignent de nos origines, de l'évolution de la biodiversité, et sont supports des écosystèmes d'aujourd'hui, tandis que les paysages et reliefs sont le résultat de phénomènes géologiques millénaires. Il s'agit d'un patrimoine fragile et précieux qui ne se reconstitue pas.

Le géopatrimoine fait ainsi partie intégrante du patrimoine naturel (principe inscrit dans la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature). Pourtant, la géologie est restée le parent pauvre des politiques publiques relatives à la prise en compte du patrimoine naturel. Même si plusieurs Réserves naturelles à caractère géologique ont été créées dès les années 1980 (RNG Saucats et la Brède, RNG de Haute-Provence), la protection comme la valorisation du patrimoine géologique sont restées trop peu considérées, aussi bien par la puissance publique que par les gestionnaires d'espaces naturels, la priorité étant donnée au patrimoine « vivant ».

De l'inventaire à la protection

Les années 2000 ont vu un virage s'amorcer quant à la prise en compte du patrimoine géologique, notamment grâce à la loi relative à la démocratie de proximité (loi du 27 février 2002). Cette dernière stipule que l'État assure la conception, l'animation et l'évaluation de l'inventaire du patrimoine naturel qui comprend les richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques. De cette loi découle l'Inventaire national du patrimoine géologique (INPG) initié en 2007, décliné dans chaque région française en Inventaire régional (IRPG). En 2021, l'inventaire a touché à sa fin sur le territoire national pour laisser place à l'inventaire en continu. C'est la première fois qu'un tel travail, suivant une méthodologie rigoureuse et partagée, est produit en France.

En sus des objectifs d'identification et de caractérisation de l'ensemble des sites et objets géologiques rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine géologique, l'INPG a également pour vocation d'évaluer l'intérêt patrimonial des sites retenus et de les hiérarchiser ainsi que d'évaluer leur vulnérabilité et les besoins en matière de protection.

Ainsi, le décret du 28 décembre 2015 est une très bonne réponse à ce dernier point. Il vient combler les lacunes en termes d'outils de protection adaptés au patrimoine géologique.

Premier exemple en Bourgogne-Franche-Comté : un projet de 6 APPG en cours dans la vallée de l'Yonne (89)

La vallée de l'Yonne entre Châtel-Censoir et Mailly-la-Ville incise des calcaires du Jurassique, témoins de l'édification pendant plus de 5 millions d'années d'un formidable modèle de récifs coralliens.

L'observation des affleurements naturels et artificiels permet de décrire l'ensemble des faciès récifaux : substratum, barrière récifale, arrière-récif, avant-récif. Cette complémentarité des gésosites prodigue tout l'intérêt et la singularité de cette vallée vis-à-vis du patrimoine géologique. Ce complexe

de sites est reconnu d'intérêt national, voire international concernant certains aspects géologiques. Il était, par conséquent, nécessaire de reconnaître et de protéger ces gésosites (la liste des sites et leur localisation n'est volontairement pas diffusée dans cet article car la démarche n'est pas encore finalisée).

Le choix de proposer comme outil un réseau d'APPG permet de répondre au plus près des menaces avérées par le passé (prélèvement de fossiles, extraction de matériaux...) et d'adapter la protection à la situation de chaque site, en proposant une liste de travaux et d'activités interdits, mais en accompagnant et en encadrant également certains usages comme la pratique de l'escalade avec une liste d'activités soumises à autorisation (exemple : l'entretien et la sécurisation des voies d'escalade existantes ou l'installation de tout nouvel équipement lié à la création de nouvelles voies).

Ce prochain classement de 6 APPG dans la vallée de l'Yonne viendra compléter les premiers arrêtés de ce type pris en Île-de-France, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Bretagne. À l'heure actuelle, le nombre d'APPG est encore faible en France, avec 7 arrêtés fixant les listes départementales des sites à protéger et 4 arrêtés de protection d'un site. Cependant, cet outil existe dorénavant et n'attend qu'à être saisi par les services de l'État et les structures gestionnaires du patrimoine naturel.

Maxime Jouve
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
maxime.jouve@cen-bourgogne.fr

Laura Leduc
DREAL Bourgogne-Franche-Comté
laura.leduc@developpement-durable.gouv.fr

Biblio

Décret n° 2015-1787 du 28 décembre 2015 relatif à la protection des sites d'intérêt géologique. Disponible à <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000031733279/>

De Wever P., Egoroff G., Cornée A. et Lalanne A. (eds.). 2014. *Géopatrimoine en France*. - Mém. H.S. Soc. géol. Fr., 14, 180 p.

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne. 2018. Le récif corallien de la Vallée de l'Yonne, quand les roches racontent l'histoire, 19 p.



Accumulation de coquilles à
Diceras (bivalve) à la carrière
des Quatre Pieux (89)
© M. Jouve (CEN Bourgogne)

Polypier en gerbe (forme de corail fossilisé) en position
de vie au sein de la carrière de Bois du Parc (89)
© M. Jouve (CEN Bourgogne)



Dunes de la Réserve naturelle nationale de La Truchère-Ratenelle (71)
© O. Girard (CEN Bourgogne)



Sericomyia silentis
© B. Tissot (Les amis de la Réserve naturelle du lac de Remoray)

Les Réserves naturelles en Bourgogne-Franche-Comté, terrains de tests et d'exemplarité pour préserver la biodiversité

Actuellement,
30 Réserves naturelles sont présentes dans notre région :
11 nationales et 19 régionales.

L'histoire des Réserves naturelles en Bourgogne-Franche-Comté débute à la fin des années 1970, avec les créations par l'État de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Bois du Parc (89) en 1979 et de celle du lac de Remoray (25) en 1980. Il faut attendre 1986 pour voir émerger les premières Réserves naturelles volontaires sur les tourbières de Frasne (25), puis 1987 à la Seigne des Barbouillons à Mignovillard (39). À compter de 2002, grâce à la Loi « Démocratie de proximité », les Régions de France peuvent administrer les Réserves naturelles volontaires et créer des Réserves naturelles régionales (RNR). La RNR de la Basse Vallée de la Savoureuse (25) et celle du Val Suzon (21) seront les premières créées en Bourgogne-Franche-Comté, respectivement en 2008 et 2011.

40 ans après la création des premières Réserves naturelles, quel peut être le bilan de ces aires protégées sur notre territoire ?

Des espaces naturels produisant et mobilisant de la connaissance scientifique pour la conservation du patrimoine naturel

Les Réserves naturelles, de par leur existence, sont des espaces naturels concentrant beaucoup de connaissances scientifiques, tant d'un point de vue de la biodiversité que dans la compréhension du fonctionnement des écosystèmes.

L'accumulation de données s'enrichit au fil des décennies, pour devenir impressionnante dans certaines Réserves naturelles. Deux réserves du Doubs (lac de Remoray et ravin de Valbois) ont par exemple développé depuis 2009 un travail considérable suite au diagnostic « Syrph the net ». La valorisation de la faune non cible, en entomologie, a permis de franchir un cap énorme sur le plan de la connaissance, portant désormais les inventaires à plus de 6000 taxons connus

sur leurs territoires pourtant modestes (200 et 300 ha). 145 espèces nouvelles pour la France ont été découvertes et 4 pour la science ! Cette expérience s'est depuis développée sur ces bases au niveau régional et national, via d'autres travaux similaires sur les Réserves naturelles, et s'est traduite par un colloque d'une portée nationale en 2018 à la Maison de la Réserve du lac de Remoray.

Outre les inventaires de la biodiversité, les Réserves naturelles ont mis en place des suivis à long terme de la biodiversité afin d'évaluer l'état de conservation de groupes taxonomiques ou bien d'habitats naturels. Le suivi des papillons de jours pour évaluer l'état de conservation des milieux ouverts est un bon exemple pour illustrer cette plus-value des Réserves naturelles dans plus de 8 Réserves en Bourgogne-Franche-Comté. La mise en place du Protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières sur près de la moitié des Réserves naturelles est aussi un bon exemple des suivis à long terme mis en œuvre.



© G. Doucet (CEN Bourgogne)

Les liens entre le monde de la recherche et les gestionnaires de Réserves naturelles sont aussi des atouts pour la compréhension des écosystèmes. Sur la RNR de Frasne-Bouverans, plusieurs programmes de recherche (Peatwarm/SNO/thèse) permettent encore d'améliorer la compréhension des écosystèmes, notamment du cycle du carbone dans les tourbières. Ces collaborations permettent une meilleure compréhension tant des écosystèmes de la Réserve naturelle que des milieux similaires sur son territoire d'influence.

Au fil des avancées technologiques et de leur accessibilité, les Réserves permettent de tester, d'innover, avec du matériel et des techniques de suivi les moins gênantes possibles (infrarouge, enregistrement acoustique longue période, etc.).



Minioptères de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) dans la grotte de Beaumotte (70), classée RNR en 2015 © CPEPESC FC



Restauration de la tourbière de la Grande Seigne (25), dans le cadre du programme Life tourbière du Jura © Corvus monitoring



Mise en libre évolution d'1/3 de la forêt de la RNR du Val Suzon (21) © M. Treca (ONF)

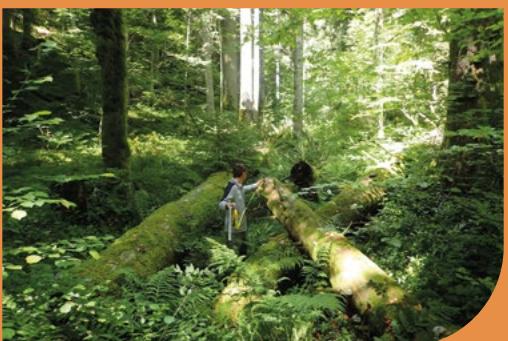
Ce fut notamment le cas sur les Réserves franc-comtoises à chiroptères où les suivis acoustiques avec enregistreurs passifs ont été mis en place en période automnale. Le temps d'analyse sonore est évidemment considérable, mais les gains en termes d'avancée des connaissances et de conservation des espèces sont impressionnantes. Par exemple, de 13 espèces connues classiquement à vue pour la grotte du Carroussel (70), on sait désormais que ce sont plutôt 19 espèces au moins qui la fréquentent. Et par là même, des espèces méridionales ont vu leur aire de répartition s'actualiser au moins jusqu'à Port-sur-Saône (cas du rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale* et du vespère de Savi *Hypsugo savii*).

Des aires protégées réglementairement pour atténuer les pressions sur la biodiversité

Outre le cadre réglementaire « assez statique » de création d'une Réserve naturelle, certaines d'entre elles ont proposé d'adapter la réglementation en fonction des pressions et de rendre dynamique cette protection réglementaire.

La RNN du val de Loire (58) a par exemple mis en œuvre une réglementation mouvante en fonction des années quant à la préservation des îlots à sternes. Ce travail a été collaboratif tant entre les services de l'État qu'avec les acteurs du tourisme ligérien. Cette réglementation dynamique pour protéger la reproduction des sternes a d'ailleurs depuis été étendue au-delà du territoire de la Réserve pour concerter un plus long tronçon de la Loire.

Citons aussi la RNN du lac de Remoray, au sein de laquelle la Réserve biologique dirigée (RBD) de la Grand'Côte est devenue intégrale (RBI) en 2017, après près de 25 ans de discussions avec l'Office national des forêts.



© H. Gens (RNN Lac de Remoray)

Des territoires d'expérimentation, de réhabilitation et d'entretien extensif d'écosystèmes remarquables

La création de RNR pour la conservation de cavités à chiroptères était une première en France. Porté en région par la CPEPESC Franche-Comté, ce modèle de classement en réseau de cavités a été repris dans d'autres régions, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes. Il faut souligner les particularités de ces Réserves naturelles indépendantes mais unies par un seul plan de gestion et un seul comité consultatif.

Concernant la restauration des milieux, la réhabilitation des tourbières a profité de l'apport de Philippe Grosvernier (LIN'eco), qui passa la frontière suisse une première fois pour travailler au lac de Remoray, avant d'étendre son influence sur le Drugeon, au sein du Parc naturel régional du Haut-Jura, puis du programme Life tourbières du Jura.

La même dynamique est constatée dans les projets de restauration (reméandements) de cours d'eau. Depuis les précurseurs au lac de Remoray (Vurpillières, 1997) ou sur le Drugeon (1997), les exemples se multiplient, engendrant des remontées de nappe d'eau, des nouvelles connexions entre le cours d'eau et sa zone humide... À chaque projet, les gains biologiques sont considérables. Le point d'orgue arrive en 2018 et 2019 avec le plus colossal des projets dans la Réserve naturelle nationale de l'île du Girard (39) : la renaturation de la confluence Doubs-Loue, ayant pour objectif de restaurer la mobilité aquatique des deux cours d'eau tout en assurant la sécurité des villages face aux inondations.

Concernant les milieux ouverts thermophiles, on peut citer la réhabilitation des dunes de la Réserve naturelle nationale de La Truchère-Ratenelle (71) puis le retour d'un pâturage extensif bénéfique pour la biodiversité de ce milieu unique. Le même constat est fait pour le pâturage en itinérance sur les bords de Loire au sein de la RNN du val de Loire dans le cadre du programme Pasto'Loire. Les landes à armoise champêtre et les pelouses à corynèphore ont retrouvé leur santé !

Les milieux forestiers des Réserves du Val Suzon, de la Combe Lavaux-Jean Roland (21) ou bien celles des Mardelles de Prémery (58) et des Ballons Comtois (70), profitent quant à eux de la mise en réserve qui assure de façon permanente une libre évolution favorisant le développement et la conservation d'espèces forestières liées au vieillissement des arbres et des forêts.

Dernièrement, le Parc naturel régional du Morvan, gestionnaire de la RNR des tourbières du Morvan, a travaillé dans le



Polystic de Braun (*Polystichum braunii*)
RNN des Ballons comtois



Trèfle strié (*Trifolium striatum*)
RNR de la Basse Vallée de la Savoureuse



Biscutelle de Dijon (*Biscutella divionensis Jord.*)
RNN de la Combe Lavaux-Jean Roland

cadre du programme Life Natur'Adapt pour une adaptation de la gestion face au changement climatique. Cette RNR a été l'un des 6 sites-pilotes au niveau national ayant permis l'expérimentation du récit climatique futur de la réserve, d'un diagnostic de sa vulnérabilité, d'une analyse des stratégies d'adaptation des acteurs économiques au sein de sa zone d'influence, pour permettre la construction d'une stratégie d'adaptation qui sera adossée à son prochain plan de gestion.

Grâce à l'investissement des gestionnaires de Réserves naturelles travaillant à la réhabilitation des milieux naturels, des résultats significatifs sont observés :

- sur la flore : le polystic de Braun (*Polystichum braunii*) aux Ballons comtois (70), le trèfle strié (*Trifolium striatum*) dans la RNR de la Basse Vallée de la Savoureuse ou bien la biscutelle de Dijon (*Biscutella divionensis Jord.*) sur la RNN de la Combe Lavaux-Jean Roland, ont des populations conservées et suivies.
- sur la faune : le râle des genêts (*Crex crex*) au lac de Remoray, l'hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) à l'île du Girard, l'en-goulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) au Sabot de Frotey et le triton marbré (*Triturus marmoratus*) dans la RNR des Mardelles de Prémery, conservent des populations tout aussi préservées.

Chacun de ces exemples de conservation du patrimoine naturel s'accompagne de longues années, nécessaires, de phases de maturation et d'acceptation locale. Le cadre des Réserves naturelles permet cette installation dans la durée.

La sensibilisation et l'éducation à l'environnement : des vecteurs indispensables pour la mobilisation et l'appropriation des citoyens

La plupart des Réserves naturelles ont dès leur création permis la découverte du patrimoine naturel présent en leur sein, par des animations, des équipements de découverte ou la création de Maison de la Réserve. Celle liée au lac de Remoray, à Labergement-Sainte-Marie (25), est une référence avec ses 25 000 visiteurs par an.

Les tourbières de Frasne-Bouverans ont été aménagées une première fois en 1989 puis réaménagées de 2006 à 2009, toujours dans le respect de l'environnement et dans une démarche inclusive, notamment vis-à-vis des publics porteurs de handicaps. Riche de 15 000 ans d'histoire, ce site reconnu régionalement fait partie des sites fréquentés localement par les Frasnois et habitants du bassin du Drugeon, mais aussi

par les touristes. Il accueille ainsi selon les années de 15 000 à 20 000 visiteurs, dont une partie lors de visites guidées.



© C. Najean (CEN Bourgogne)

Sur la RNR de la Côte de Mancy (39), grâce au partenariat avec le Lycée agricole Edgar Faure de Montmorot, une partie des nouveaux panneaux du sentier de découverte de la Réserve naturelle a été installée par la classe de Seconde Nature, jardins, forêts et paysages.



© E. Buron (CEN Franche-Comté)

Équiper les Réserves naturelles pour la découverte et par les acteurs du territoire est une maxime pour le réseau des Réserves en Bourgogne-Franche-Comté.

Autre exemple, dans l'Yonne cette fois (RNN Bois du Parc) : la valorisation du patrimoine géologique et les outils de vulgarisation sur cette thématique (panneaux, pupitres, outils pour les classes, livrets pédagogiques grand public sur le récif



Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*)
RNN de l'île du Girard

Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)
RNN du Sabot de Frotey

Triton marbré (*Triturus marmoratus*)
RNR des Mardelles de Prémery

corallien de la vallée de l'Yonne) ont été construits avec différents chercheurs. C'est une action assez singulière qui montre l'avantage de travailler avec le monde de la recherche.

utilisations du casque en 2021 démontrent la réussite de la démarche, les visiteurs se bousculant aux stands du gestionnaire pour tenter l'expérience !



© O.Girard (CEN Bourgogne)

Dernier exemple : la RNR de la Loire bourguignonne (58) ne dispose pas de sentier pédestre permettant de la faire découvrir au public. Pourtant, les animations que le gestionnaire organise sur site et les présentations de la Réserve lors d'événements extérieurs montrent l'en-gouement que les habitants et touristes de passage ont pour cette nature préservée. En 2020, des prises de vue ont été effectuées aux quatre saisons en des points remarquables mais non accessibles de la réserve en vue de créer une visite à distance du site par l'utilisation d'un casque de réalité virtuelle. Les premières

Une plus-value certaine et des défis multiples encore à relever

Avec le temps et par leur gestion pérenne, ces aires protégées ont maintenant une reconnaissance forte : elles sont ainsi perçues comme la « colonne vertébrale de la protection de la nature », des outils de protection « haut de gamme », des « références » en matière de gestion de la biodiversité, des « réservoirs de biodiversité », des « laboratoires à ciel ouvert », des « lieux d'expérimentation, d'inventaires et de suivis scientifiques », etc.

Les enjeux restent toutefois nombreux : l'intégration encore plus poussée des Réserves naturelles dans leur territoire, la prise en compte du changement climatique, le renforcement de l'efficacité de la gestion, la valorisation sur le plan économique mais aussi sur le plan de leur contribution au bien-être humain, en sont des exemples.

Les Réserves naturelles sont sans aucun doute une partie de la solution pour sauver la biodiversité et doivent continuer à être soutenues sans ménagement !

Bruno Tissot

Réserve naturelle nationale du lac de Remoray
[bruno.tissot@espaces-naturels.fr](mailto;bruno.tissot@espaces-naturels.fr)

Samuel Gomez

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
samuel.gomez@cen-bourgogne.fr

Biblio

Vanappelghem C., Vandeweghe R. 2020. Guide technique de mise en œuvre d'une étude Syrph the Net - Retours d'expérience de l'Atelier du groupe inter-réseaux Syrphes. Réserves naturelles de France, 2020. 124 p.

Langlois D., François N., Claude J., Tissot B., Pinston H. 2021. Suivi inter-réserve naturelles des communautés de papillons de jour. Azuré, 30 : 9-12.



La RNR Loire bourguignonne n'étant pas accessible au public, un casque de réalité virtuelle permet de faire découvrir les différents milieux naturels comme si on y était !
© O.Girard (CEN Bourgogne)

LES 30 RÉSERVES NATURELLES NATIONALES ET RÉGIONALES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



BOIS DU PARC

01 Falaises calcaires, pelouses sèches, forêts, récif fossile 45 HA 1979 CEN Bourgogne

VAL DE LOIRE

02 Vallée alluviale 1454 HA 1995 CEN Centre-Val de Loire et CEN Bourgogne

MARDELLES DE PRÉMERY

03 Tourbières et marais 253 HA 2015 Office National des Forêts

TOURBIÈRES DU MORVAN

04 Tourbières et marais 266 HA 2015 PNR du Morvan

LOIRE BOURGUIGNONNE

05 Vallée alluviale et forêts humides 740 HA 2015 CEN Bourgogne

LA TRUCHERE-RATENELLE

06 Dunes sableuses, tourbières et marais, forêts 93 HA 1980 CEN Bourgogne

GROTTE DE GRAVELLE

07 Cavernicoles 1,37 HA 1992 CPEPESC Franche-Comté

CÔTE DE MANCY

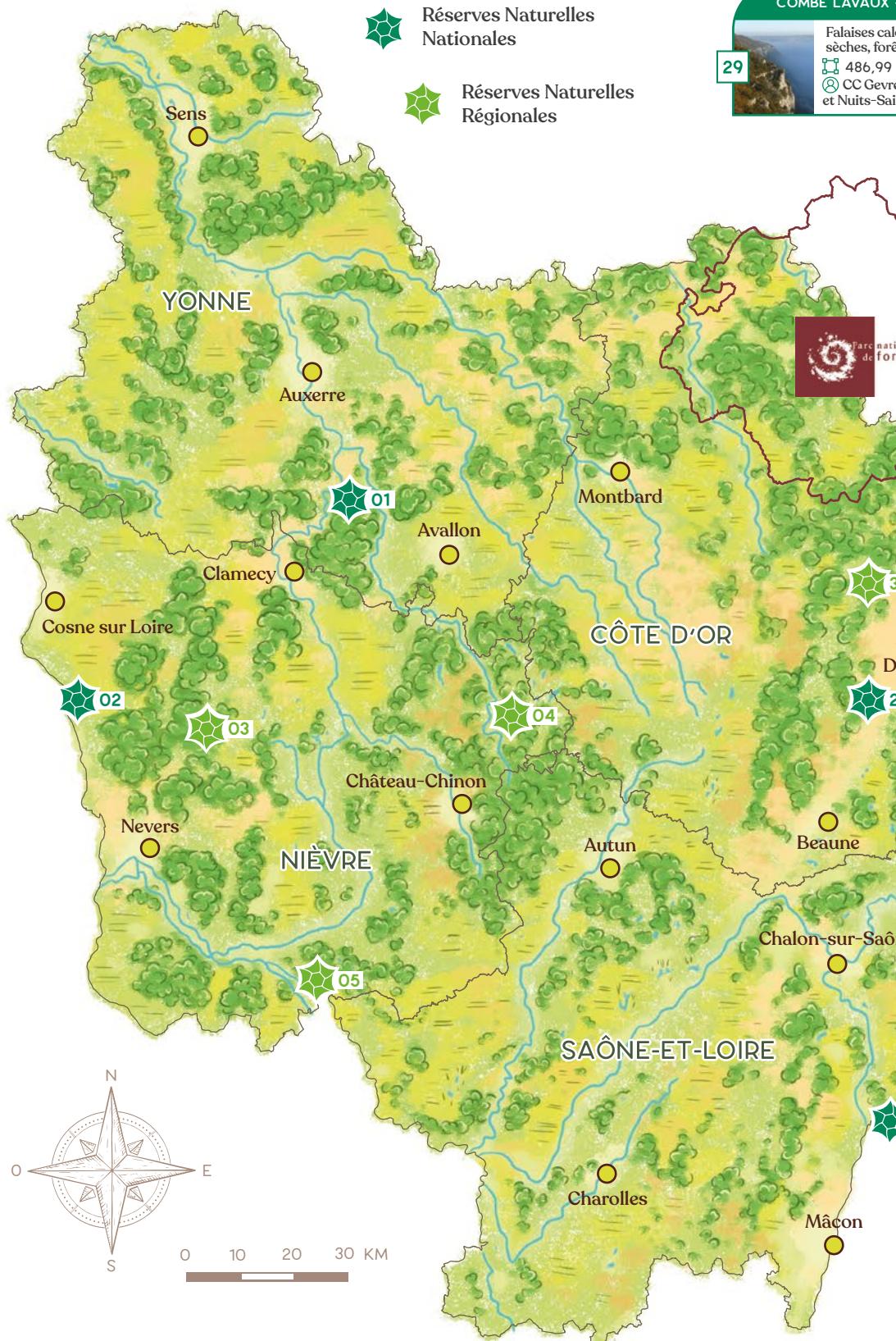
08 Pelouses sèches 49 HA 2010 CEN Franche-Comté et Jura Nature Environnement

TOURBIÈRES DU BIEF DU NANCHEZ

09 Tourbières, forêts, pelouses 49 HA 2021 PNR du Haut-Jura

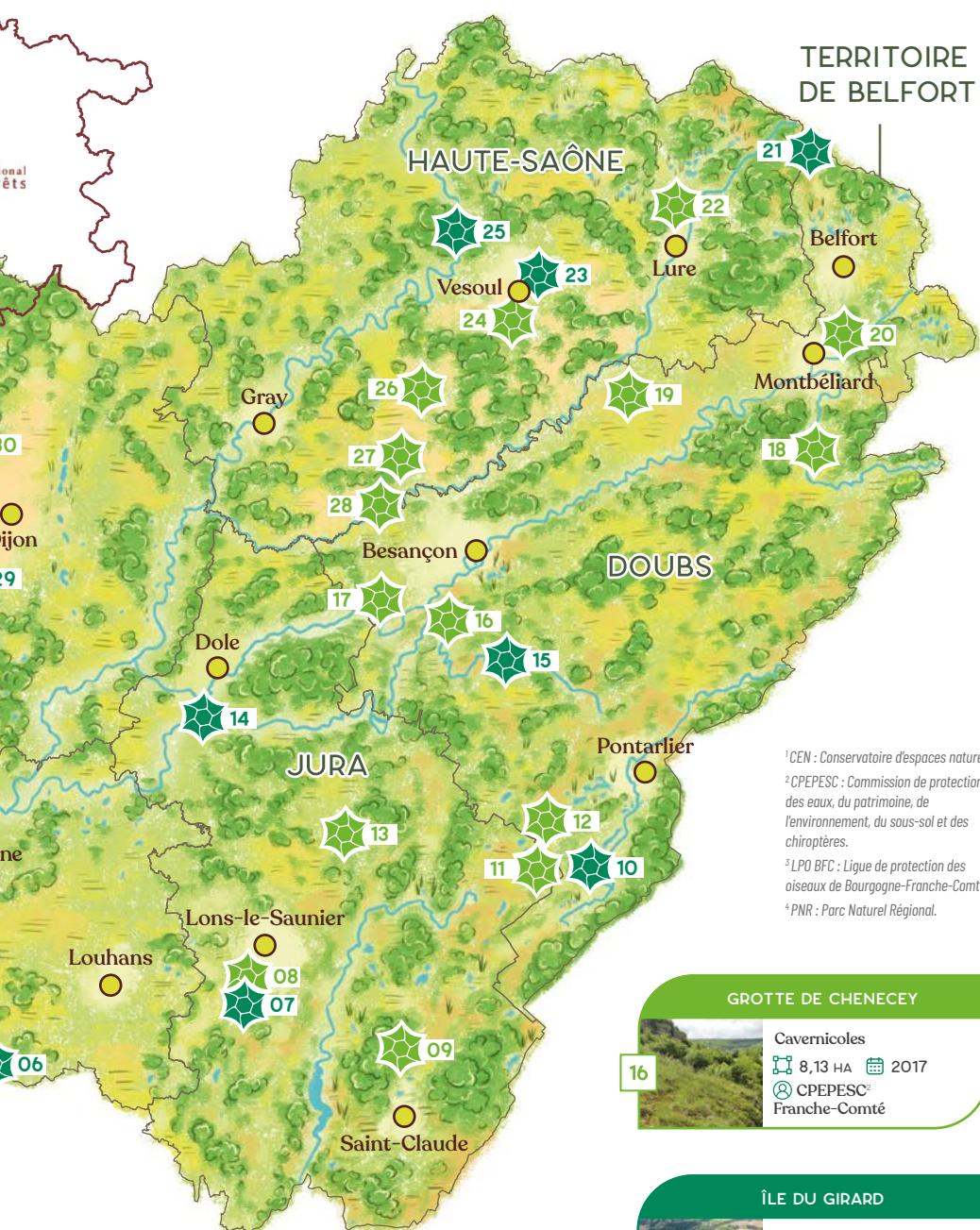
LAC DE R

10 Milieux aquatiques et marais, forêts 346 HA Les Amis de la naturelle du



UZON
2011
National des Forêts

- JEAN ROLAND
caires, pelouses
ts, marais
HA 10/12/2004
y Chambertin
nt-Georges



¹CEN : Conservatoire d'espaces naturels.

²CPEPESC : Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères.

³LPO BFC : Ligue de protection des oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté.

⁴PNR : Parc Naturel Régional.



REMORAY
atiques, tourbières
êts
de la réserve
lac de Remoray



La Réserve naturelle régionale des tourbières du bief du Nanchez (39)
© Corvus monitoring - Life tourbières du Jura

Une nouvelle Réserve naturelle régionale en Bourgogne-Franche-Comté

Depuis 2017, la commune de Nanchez (39) et le Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura ont travaillé de concert pour le classement des tourbières du bief du Nanchez en Réserve naturelle régionale (RNR). À l'issue de la procédure de classement, finalisée en décembre 2021, ce site riche et déjà reconnu de 49 ha bénéficie désormais d'un statut de protection renforcé. Il constituera également un support pour l'étude des habitats et des espèces qui s'y épanouissent ainsi que pour la sensibilisation du public et des scolaires à la richesse et la fragilité de sa mosaïque de milieux.

Un paysage de caractère au patrimoine naturel reconnu

Située dans une combe secondaire et latérale, fruit de l'érosion lente d'un anticlinal, la RNR des tourbières du bief du Nanchez regroupe sur ses 49 ha une diversité de milieux. La forêt de pente, les pelouses et les pâtures y côtoient les prés humides, les tourbières et les deux cours d'eau du site : le bief du Nanchez et le bief du Trémontagne.

Les milieux humides sont les plus remarquables et les plus fragiles. Le cortège floristique typique des tourbières jurassiennes (andromède *Andromeda polifolia*, rossolis à feuilles rondes *Drosera rotundifolia*, callunes, aïrelles) est accompagné d'espèces plus rares comme le liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) ou l'hypne brillante (*Hamatocaulis vernicosus*).

Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*)
© A. Boulanger (PNR Haut-Jura)



14

Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*)
© P. Durlet (PNR Haut-Jura)



Les tourbières et leur patrimoine riche ont été plusieurs fois reconnus. Elles font partie du site Natura 2000 « la Combe du Nanchez » et ont récemment intégré le site Ramsar « Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne » à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, le 2 février 2021.

Un sentier balisé et un platelage accompagnés de panneaux pédagogiques permettent aux promeneurs de découvrir le patrimoine riche du site.



© Corvus monitoring - Life tourbières du Jura

Au cours d'une balade à la belle saison, les prairies fleuries laissent place aux marais et à la pinède sur tourbe qui donnent au site un air de Scandinavie. En levant la tête ou en tendant l'oreille, les promeneurs peuvent y rencontrer le milan royal (*Milvus milvus*), le tarier des prés (*Saxicola rubetra*) ou le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*). Les amateurs d'entomofaune pourront observer à loisir le cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*), le solitaire (*Colias palaeno*) ou la leucorrhine douteuse (*Leucorrhina dubia*).

L'hiver venu, alors que la vie semble ralentir, la couverture neigeuse offre un paysage et des ambiances sonores tout à fait différents aux skieurs de fond et aux promeneurs en raquette.

Un partenariat de longue date entre commune et PNR

La coopération entre la commune de Nanchez et le PNR du Haut-Jura sur ce site remonte à la création de la Réserve naturelle volontaire du bief du Nanchez en 1992 (28 ha) à la demande de l'ex-commune de Prénovel. Le PNR du Haut-Jura en était alors le gestionnaire. Ce partenariat a permis de procéder à la fin des années 1990 aux premiers travaux de réhabilitation des cours d'eau rectifiés et incisés et à la mise en place d'un platelage afin de limiter les impacts liés à une fréquentation alors importante du site, le tout sous maîtrise d'ouvrage communale.

Ces actions ont été poursuivies plus récemment dans le cadre du programme Life tourbières du Jura. De nouveaux travaux de réhabilitation ont eu lieu en 2016. Ainsi, le reméandrement de 3 km de cours d'eau et l'oblitération de 600 m de fossés de drainage permettent aujourd'hui une remontée du niveau de la nappe d'eau attenante aux tourbières du nord de la Réserve naturelle. À terme, le nouvel équilibre entre les cours d'eau et les tourbières permettra leur régénération.

En parallèle, le platelage traversant les tourbières a été rénové, et des panneaux pédagogiques ont été posés sur le sentier balisé traversant la Réserve naturelle. Ces aménagements permettent la découverte du site et de son patrimoine dans le respect du milieu. En complément, le PNR propose depuis 2020 des animations de découverte du site.

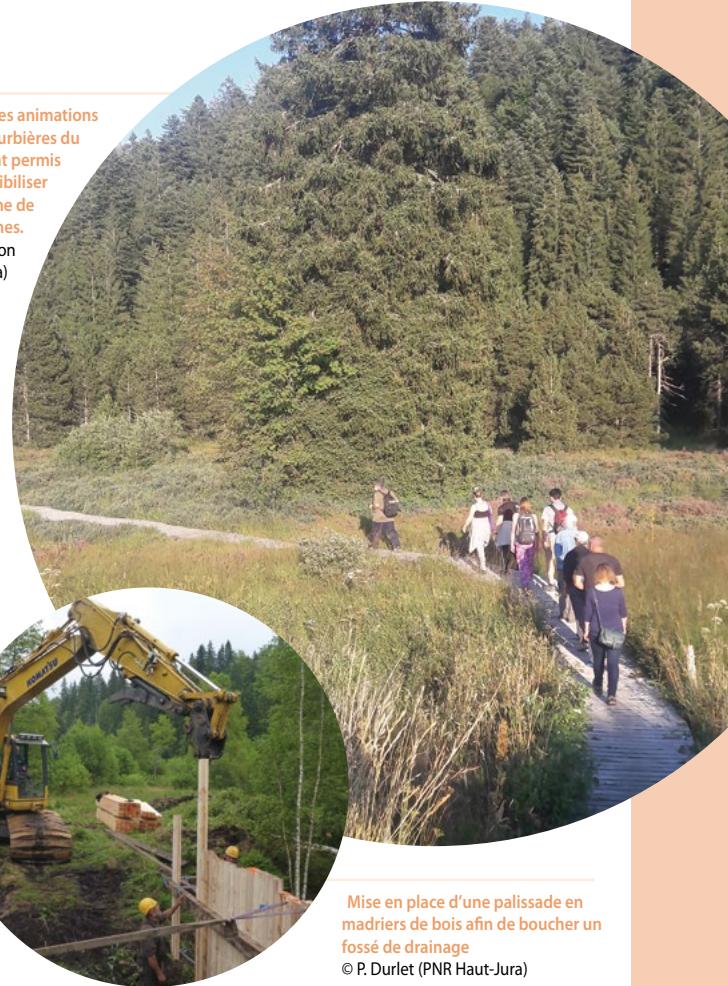
Le processus de création de la Réserve naturelle

Depuis 2017, les deux partenaires ont travaillé conjointement pour le reclassement de ce site en Réserve naturelle régionale. La commune de Nanchez a pour cela mené un travail important d'animation foncière soutenu par l'octroi de subventions de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour se porter acquéreur de nombreuses parcelles. Ce travail a en effet permis d'atteindre un résultat exceptionnel avec plus de 98 % de maîtrise foncière communale sur les 49 ha classés.

En parallèle, le Parc a élaboré le dossier de demande de classement qui a été déposé à la Région Bourgogne-Franche-Comté début 2021, une fois les accords de l'ensemble des propriétaires et des titulaires de droits réels obtenus. Conformément à l'article L332-2-1 du Code de l'environnement, la Région a organisé une consultation publique et a sollicité les avis du représentant de l'Etat dans la région, du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, du

Depuis 2020, les animations sur les tourbières du Nanchez ont permis de sensibiliser une centaine de personnes.

© L. Palanchon
(PNR Haut-Jura)



Mise en place d'une palissade en madriers de bois afin de boucher un fossé de drainage
© P. Durlet (PNR Haut-Jura)

Comité de massif du Jura et de toutes les collectivités locales intéressées.

Au vu des avis favorables, le projet a été soumis en l'état au Conseil régional pour un classement officiel des tourbières du bief du Nanchez en Réserve naturelle régionale voté à l'unanimité le 17 décembre 2021.

Suite au classement, le PNR du Haut-Jura, gestionnaire du site, travaille aujourd'hui à la réalisation du premier plan de gestion de la RNR.

Laurane Palanchon
Parc naturel régional du Haut-Jura
l.palanchon@parc-haut-jura.fr

Mathieu Baconnet
Région Bourgogne-Franche-Comté
mathieu.baconnet@bourgognefranchecomte.fr

Milan royal (*Milvus milvus*)
© F. Durlet



Cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*)
© P. Durlet (PNR Haut-Jura)



Leucorrhine douteuse (*Leucorrhinia dubia*)
© L. Bettinelli (CEN Franche-Comté)





La tourbière de l'Entrecôtes-du-Milieu à Foncine-le-Haut (39)
© C. Curlier (CEN Franche-Comté)

La protection des tourbières de Franche-Comté, une démarche à poursuivre

Les tourbières figurent parmi les milieux naturels les plus emblématiques de Franche-Comté. La forte dynamique collective autour de la préservation de ces milieux a permis de mettre en place un cadre d'intervention partagé au travers du Plan d'actions en faveur des tourbières de Franche-Comté 2016-2025, basé sur un diagnostic des 411 tourbières inventoriées au moment de sa rédaction.

Les tourbières contribuent, malgré la faible surface qu'elles occupent, à la diversité biologique de la région. Le diagnostic réalisé en 2015 a montré que les 411 tourbières analysées, couvrant 0,2 % du territoire franc-comtois, accueillent 20 % des taxons floristiques et 58 % des taxons d'odonates classés comme menacés ou quasi-menacés dans les listes rouges franc-comtoises.

La mise en place progressive d'outil de protection

Dès les années 1970, une prise de conscience a émergé quant à la nécessité de protéger ces écosystèmes, aboutissant dans les années 1980 aux premières mesures de protection réglementaires. À partir des années 1990 et surtout 2000, se sont déployés des programmes d'ampleur, des inventaires régionaux, de nouvelles politiques publiques au travers de Natura 2000, des Espaces naturels sensibles, des Réserves naturelles régionales et la maîtrise foncière ou d'usage de ces milieux. En 2012, dans le cadre de la Stratégie pour la création des aires protégées (SCAP), le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel a demandé « une intégration des milieux tourbeux et para-tourbeux dans les territoires à enjeux prioritaires de la SCAP », notant « la responsabilité de la Franche-Comté et la nécessaire amélioration de la préservation et protection » de ces milieux.

Le constat dressé en 2015 pour 411 tourbières a permis d'aboutir à l'état des lieux suivant, au regard des catégories de la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030 :

- concernant les protections fortes, les tourbières étaient :
 - à 19 % couvertes par des zonages réglementaires, soit 34,1 % des surfaces,
 - à 2,2 % couvertes par des protections foncières (sites acquis par les Conservatoires d'espaces naturels), soit 1,3 % des surfaces ;
- concernant l'ensemble des aires protégées, 80 % des tourbières de Franche-Comté, soit 94 % des surfaces, étaient ainsi intégrées dans une aire protégée au sens large et notamment :
 - à 67 % au sein de sites Natura 2000, soit 77 % des surfaces,
 - à 60 % dans des Parcs naturels régionaux, soit 40 % des surfaces,
 - à 9,2 % en sites Ramsar, pour 3 % des surfaces.

Le bilan global a ainsi fait ressortir une forte préoccupation pour la préservation de ces milieux. Cependant, le diagnostic du Plan d'actions en faveur des tourbières a également montré que 84 sites ne sont inclus dans aucune aire protégée, parmi lesquels 40 tourbières accueillant au moins une espèce menacée ou quasi-menacée dans les listes rouges franc-comtoises, dont 10 hébergent plus de 4 espèces. On peut également noter que 36 tourbières n'étaient même pas intégrées dans l'inventaire des ZNIEFF, 13 d'entre elles accueillant pourtant des espèces menacées ou quasi-menacées. Ce bilan a également fait ressortir de grandes disparités en fonction des domaines géographiques, avec une plus grande couverture sur le domaine jurassien, comparativement aux domaines vosgien et de plaine.

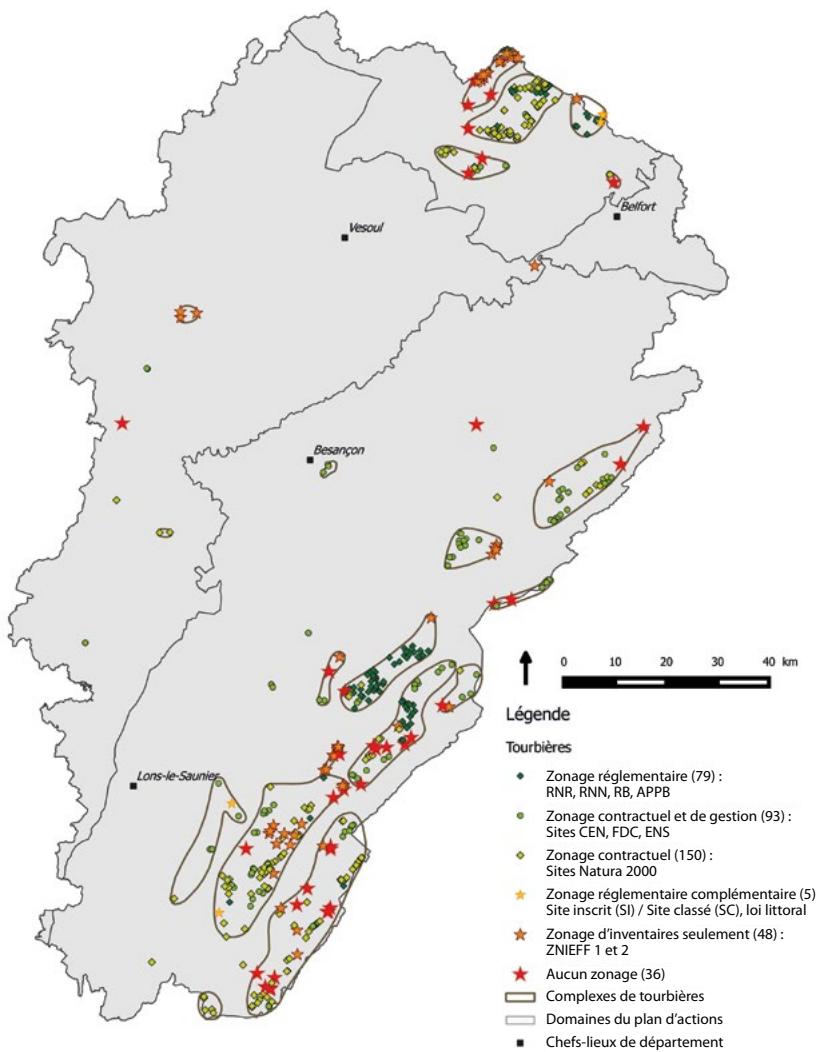
Un bilan à actualiser

Ce diagnostic présente déjà un premier état des lieux des lacunes de protection mais devra prochainement être actualisé. En effet, de nouvelles aires protégées ont depuis été créées ou étendues. Citons notamment la création fin 2021 de la Réserve naturelle régionale des tourbières du bief du Nanchez, celle du site Ramsar « Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne », incluant maintenant 125 sites tourbeux pour 1 936 ha, ou l'extension de la propriété foncière du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, couvrant au total 17 tourbières soit 57 ha.



Le lac et les tourbières des Rousses (39) sont maintenant inclus dans le périmètre du site Ramsar « Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne »
© Corvus monitoring

En parallèle, l'inventaire des tourbières de Franche-Comté a été actualisé en 2021, permettant d'identifier 661 tourbières (3 403 ha), soit 250 tourbières (214,7 ha) supplémentaires par rapport au diagnostic de 2015. Si ces sites sont principale-



Bilan de la prise en compte des tourbières dans les zonages réglementaires, contractuels et de gestion, d'inventaires

Sources : CEN FC, 02/2016 ; DREAL FC, 06/2015 ; FDC25, 06/2014 ; FDC39, 02/2016 ; Département du Doubs, 09/2015 ; Département du Jura, 07/2015. Réalisation : M. Gisbert, CEN FC, 04/2016, QGIS.

ment des tourbières de petite taille, souvent dégradées, il n'en demeure pas moins qu'une nouvelle analyse de la couverture par des aires protégées sera nécessaire à la fin de l'actualisation des inventaires, prévue pour 2023.

Une protection à renforcer

Ces bilans permettent de proposer, dans le cadre de la Stratégie des aires protégées, des sites orphelins de protection, sans préjuger de l'outil qui sera le plus pertinent à déployer ou de l'acteur qui sera mobilisé pour renforcer la protection. Un travail est également conduit pour intégrer les tourbières actuellement non prises en compte dans l'inventaire ZNIEFF, lorsqu'elles accueillent des espèces déterminantes. Ces actions permettent ainsi de poursuivre la mise en œuvre de l'objectif C du Plan d'actions en faveur des tourbières visant à « Renforcer la protection et la reconnaissance des tourbières ».

Manon Gisbert

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
manon.gisbert@cen-franchecomte.org

Sylvain Moncorgé

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
sylvain.moncorgé@cen-franchecomte.org

Clôture du Life tourbières du Jura

Après 7 ans de mise en œuvre, le programme Life tourbières du Jura, porté par 6 bénéficiaires, s'est clôturé fin novembre 2021. Au sein des 55 tourbières du Jura franc-comtois ayant fait l'objet de travaux de réhabilitation fonctionnelle, 26 km de fossés ont été neutralisés, 15 km de cours d'eau ont été restaurés, 33 ha de zones d'extraction ont été réhabilités et 57 ha ont été rouverts.

Ces travaux ont été possibles grâce au soutien des 5 financeurs mais également grâce à l'appui des partenaires techniques, élus locaux, propriétaires de sites, usagers et habitants. L'adhésion de la population locale au programme a en effet été recherchée tout au long de ces 7 années au travers de nombreux événements : visites de travaux, réunions publiques, animations scolaires, projections, stands, etc. Plus de 7 000 habitants et élus, 350 étudiants et 1050 scolaires ont ainsi été touchés sans compter les nombreux articles de presse et interventions audiovisuelles qui ont été diffusés.

Le bilan de ce programme a été présenté le 20 mai dernier lors d'un évènement digital, disponible en replay sur le site Internet du programme. De même, un recueil d'expériences à destination des gestionnaires, décrivant plus précisément la démarche et les actions réalisées sur plusieurs sites, est disponible sur le site.

Enfin, parce qu'il reste encore sur ce territoire de nombreuses tourbières qui auraient besoin de travaux de réhabilitation, une candidature pour un nouveau programme Life a été déposée auprès de la commission européenne fin 2021. Affaire à suivre !

www.life-tourbières-jura.fr

Leucorrhine à gros thorax
(*Leucorrhina pectoralis*)

© L. Bettinelli (CEN Franche-Comté)

Biblio

Moncorgé S. & Gisbert M., 2016. Plan d'actions en faveur des tourbières de Franche-Comté 2016-2025. Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté. 153 p. + annexes.

DREAL FC, 2012. Présentation des propositions de l'Etat pour la déclinaison régionale de la Stratégie de Création des Aires Protégées en Franche-Comté en 2011.



Cascade des Tufs des Planches-près-Arbois (39)
© P. Collin (Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura)

L'Arrêté préfectoral de protection d'habitat naturel

L'exemple de la Cascade des Tufs (39)

L'habitat « Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*) » est défini dans les cahiers d'habitats humides comme des « Sources d'eau calcaire avec dépôt actif de travertins [...] en général confinées en petits éléments (ponctuels ou longilignes) et dominées par les bryophytes (*Cratoneurion commutati*) ».

Cet habitat tufeux d'intérêt communautaire prioritaire (habitat 7220), par nature fragile, est identifié sur la Cascade des Tufs et ses abords sur le cours d'eau de la Cuisance, dans la reculée des Planches-près-Arbois (39).

Un site de plus en plus attractif...

Le site de la Cascade des Tufs présente un caractère pittoresque marqué et un attrait touristique fort. Depuis quelques années, il fait l'objet d'une fréquentation croissante avec une publicité régulière et continue dans plusieurs médias régionaux, voire nationaux, ainsi que sur divers réseaux sociaux. En mai 2020, la cascade a été citée comme l'un des 10 sites à visiter en France dans l'été.

... entraînant de nouvelles problématiques à prendre en compte

Outre les problèmes d'accès et de stationnement des véhicules voire de sécurité des habitants dans le village, il a été observé un public se fixant de plus en plus régulièrement aux abords de la cascade et pénétrant dans le cours d'eau tufeux avec comme conséquences des atteintes sur la cascade et ses abords. L'espace enherbé devant la cascade notamment a disparu sous l'effet du piétinement accru. Des passages sauvages pour accéder aux bassins tufeux supérieurs sillonnent le versant, limitant toute régénération naturelle du boisement.



Destruction de l'espace enherbé devant la cascade
© C. Chateau (archive Le Progrès)

Concilier préservation du site et fréquentation touristique

Afin de préserver la qualité du site même de la Cascade des Tufs tout en permettant une fréquentation raisonnée du public, une protection réglementaire d'un nouveau genre a été formalisée en 2021 par les services de l'Etat, en concertation avec la commune des Planches-près-Arbois et la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura : un Arrêté préfectoral de protection des habitats naturels (APPN), outil basé sur la présence d'un habitat naturel bien délimité et rapide à définir. Cet APPN, le premier de Bourgogne-Franche-Comté et le quatrième en France, interdit notamment la pénétration des personnes et des animaux domestiques dans le cours d'eau, le prélèvement de tout élément tufeux et les chiens non tenus en laisse.

Des outils pédagogiques d'information et de sensibilisation du public ainsi que des projets de signalétique et d'aménagements adaptés sur le terrain sont en cours d'étude dans le cadre de la démarche portée par le Comité de pilotage pour la Reculée des Planches.

Jean-Paul Balay
DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Biblio

Bensettini F., Gaudillat V. et Haury J. (coord.). 2002. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3. Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. La Documentation française. Paris, 457 p.

APPN et APPB

Les APPN sont pris en application du code de l'environnement (CE L411-1 et 2 et R411-17-7 à R411-17-8) pour prévenir la destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats. La liste limitative des habitats naturels susceptibles d'être ainsi protégés est fixée par l'arrêté ministériel du 19 décembre 2018. Les APPN complètent la réglementation des Arrêtés préfectoraux fondés sur la protection des biotopes abritant des espèces protégées (APPB).

La Réserve intégrale forestière d'Arc-Châteauvillain (52)

dans le cœur du

Parc national de forêts

La Réserve intégrale du Parc national de forêts

Par décret en date du 10 décembre 2021, le gouvernement porte création dans le cœur du Parc national de forêts d'une Réserve intégrale s'étendant sur un espace forestier de 3086 ha d'un seul tenant, afin de permettre « le suivi à long terme de l'évolution naturelle de la forêt avec, d'une part, des études sur le fonctionnement naturel des forêts et, d'autre part, l'observation à long terme des effets du changement climatique sur l'écosystème forestier ». Il s'agit ainsi d'une puissante contribution à la Stratégie nationale des aires protégées ayant notamment pour objectif la protection forte de 10 % du territoire d'ici 2030.

La réglementation qui s'applique à une Réserve intégrale est plus restrictive que la réglementation générale du cœur d'un Parc national. Elle est établie pour limiter durablement l'action de l'homme sur les écosystèmes et permettre de constituer de ce fait des espaces de référence.

Cette Réserve intégrale sera dotée d'un plan de gestion qui devra être élaboré par le Conseil scientifique puis validé par le Conseil d'administration du Parc national de forêts. Ce plan de gestion devra ainsi traiter 3 grands sujets : la stratégie scientifique, la circulation du public et la régulation des grands ongulés.

Réserve intégrale ou Réserve biologique intégrale : quelles différences ?

Les Réserves biologiques intégrales (RBI) ne peuvent être créées que sur les espaces relevant du régime forestier et sont à ce titre gérées par l'Office national des forêts. Il s'agit



Un espace de 3100 ha laissé en libre évolution qui constituera un espace de référence pour l'observation des processus naturels
© M. Delcamp (Parc national de forêts)

principalement d'espaces forestiers dont les modalités de gestion sont inscrites dans l'arrêté de création. Les surfaces sont très variables, allant en métropole de quelques hectares à plus de 2500 ha, pour une médiane à 113 ha. En métropole, il existe 85 RBI totalisant plus de 23 000 ha. On compte en Bourgogne-Franche-Comté 7 RBI, la plus grande étant celle de la forêt de Chaux, d'une surface de 150 ha.

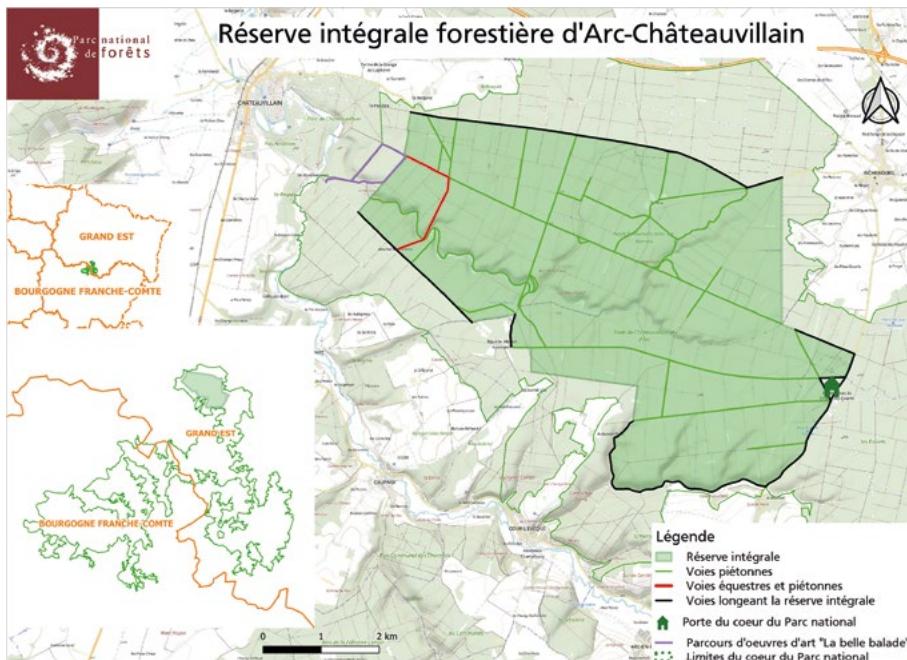
L'article L.331-16 du code de l'environnement permet de créer, uniquement dans les coeurs de parcs nationaux, des « Réserves intégrales » pour renforcer la protection de certains éléments de flore et de faune dans un but scientifique.

Jusqu'à ce jour, le territoire métropolitain comptait trois Réserves intégrales dans un contexte de Parc national : Lauvitel dans le Parc national des Écrins (725 ha), Bagaud dans le Parc national de Port-Cros (694 ha) et Roche Grande dans le Parc national du Mercantour (480 ha). La Réserve intégrale de forêts est donc la 4^e mais surtout la plus vaste des Réserves intégrales de France métropolitaine.

Morgan Martin

Parc national de forêts

morgan.martin@forets-parcnational.fr



Localisation de la Réserve intégrale

Sources : © Plan IGN V2, Parc national de forêts
Réalisation : Parc national de forêts, 30/08/2021

Biblio

Inventaire national du patrimoine naturel. Disponible à <https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique/ep/rb>

Dudley, N. (Éditeur) (2008). Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. Gland, Suisse : UICN. x + 96pp.



Le foncier trouve sa place dans la SNAP

La Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) reconnaît la contribution de la maîtrise foncière à la protection des espaces naturels. Cette nouveauté laisse entrevoir des perspectives intéressantes pour le déploiement des différents outils fonciers.

L'acquisition foncière, outil de protection reconnu dans la SNAP

La protection foncière est désormais intégrée dans la notion d'aires protégées. La Stratégie nationale mentionne en effet les sites acquis par les gestionnaires d'espaces naturels parmi les moyens associés à la définition d'aire protégée.

Par ailleurs, concernant les propriétés des Conservatoires d'espaces naturels (CEN), le choix est fait d'avoir une vision pragmatique en incluant la notion de « gestion ». Celle-ci implique que des démarches actives soient menées « pour conserver les valeurs naturelles pour lesquelles l'aire protégée fut créée ». La libre évolution y a sa place dans la mesure où elle est issue d'un choix de gestion.

Pour franchir le pas de la protection forte, l'acquisition foncière est toutefois soumise à une condition d'inaliénabilité.

Pour exemple, concernant les CEN, la création d'une Fondation reconnue d'utilité publique est clairement ciblée comme l'un des leviers d'actions pour réussir la Stratégie nationale pour les aires protégées en termes de protection forte et se décline dans le Plan d'actions (mesure 5 du Plan d'actions 2021-2023) car elle assure davantage la pérennité des acquisitions.



Le Balcon de la Verrerie en Côte-d'Or (21) : ce site du CEN Bourgogne sera transféré à la future Fondation des Conservatoires d'espaces naturels
© CEN Bourgogne

Co-acquisition en indivision de parcelles situées sur la pelouse des Charmes Rondes à Champlitte (70) par la commune de Champlitte et le CEN Franche-Comté
© R. Vauthier (CEN Franche-Comté)

Cependant, d'autres pistes pourraient être envisagées comme l'insertion dans chaque acte notarié, ou dans les statuts s'il y a lieu, d'un paragraphe précisant que l'acquéreur s'engage à ne pas revendre les biens acquis.

Un panel d'outils fonciers au service du réseau d'aires protégées

Au-delà de la propriété, les gestionnaires d'espaces naturels utilisent un panel d'outils fonciers qui peuvent entrer dans la notion même d'aires protégées. La mesure 4 de l'objectif 1 de la Stratégie reconnaît l'importance d'outils fonciers et contractuels pour le développement de zones tampons et d'interconnexions entre les aires protégées.

En cela, il serait envisageable de faire reconnaître d'autres outils contractuels forts dans la notion même d'aires protégées. On pense au bail emphytéotique, contrat de location de longue durée (18 à 99 ans), qui confère au gestionnaire des droits réels sur les terrains, proches de ceux d'un propriétaire.



Signature d'un bail emphytéotique entre la commune de Saint-Germain et le CEN Franche-Comté en vue de la préservation et la gestion des propriétés communales situées au sein de la RNR de la tourbière de la Grande Pile (70) © L. Bettinelli (CEN Franche-Comté)

De même, les Obligations réelles environnementales (ORE) laissent entrevoir de nouvelles perspectives intéressantes dans la préservation du foncier. Ce dispositif permet d'adoindre à un terrain des engagements environnementaux qui seront transmis avec la propriété. La SNAP évoque le fait de favoriser leur déploiement via des contreparties fiscales pour les propriétaires signataires d'ORE. Ces deux contrats, qui sont passés en la forme authentique, sont de réels outils de protection foncière et d'usage des espaces naturels.

La SNAP reconnaît aujourd'hui le foncier comme support de protection d'espaces naturels. Si l'acquisition est consacrée comme outil de protection, d'autres outils contractuels peuvent jouer un rôle important dans le développement du réseau d'aires protégées.

Marie Amann-Geffard
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
marie.amann@cen-franchecomte.org

Estelle Laurent
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
estelle.laurent@cen-bourgogne.fr

Une Aire terrestre éducative à Arleuf (58)

En partenariat avec le Parc naturel régional (PNR) du Morvan, les élèves de CE/CM de l'école d'Arleuf (58) se sont lancés pour l'année scolaire 2020-2021 dans un projet environnemental, démocratique et citoyen : la labellisation d'une partie de leur territoire en Aire terrestre éducative (ATE).

C'est une première morvandelle et bourguignonne et l'une des deux premières écoles de Bourgogne-Franche-Comté !

Les ATE, pilotés à l'échelle nationale par l'Office français de la biodiversité, permettent aux écoles de devenir gestionnaires d'une zone de petite taille, toutes les décisions se prennant collectivement au cours d'un conseil des enfants.

La création d'ATE vise à développer l'écocitoyenneté (approche participative de gestion d'un bien commun) et à reconnecter les élèves à la nature.

Pour en savoir plus :
www.arb-bfc.fr/les-aires-terrestres-educatives

La fontaine Ora : l'ATE d'Arleuf

Le choix des élèves s'est porté sur le site de la fontaine Ora, situé sur un terrain communal sur lequel ils ont entrepris un état des lieux. Pour mener à bien ce travail, ils ont été accompagnés par un binôme enseignante (Martine Berthault) / référente (Colombe Baucour du PNR du Morvan), en partenariat avec la mairie et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne. La coordination de l'ATE au niveau régional est quant à elle assurée par l'Agence régionale de la biodiversité.

Ainsi, le Parc est intervenu une dizaine de fois afin d'accompagner les élèves dans leur réflexion, de développer leurs connaissances et leur capacité d'agir pour la protection de la biodiversité.



“ On venait plusieurs fois par mois. C'est pas facile de déterminer les arbres, les plantes et de ne pas se mélanger.”

Une séance sur l'ATE © ARB



Retrouvez un article de présentation des ATE dans l'Azuré n°29 de janvier 2020

Ils ont également pu comparer leur ATE avec l'un des sites de la Réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan situé sur la commune : l'étang de Préperry.

À la fin de l'année, les enfants ont défini des objectifs (augmenter la biodiversité de l'ATE, la faire connaître, etc.) et des actions à mettre en place l'année suivante pour les atteindre : laisser la végétation se développer pour y favoriser des caches, des gîtes, organiser des échanges entre aires éducatives, etc.

Inauguration de l'ATE

Le 5 juillet 2021, les élèves de l'école d'Arleuf ont présenté leur ATE, nouvellement labellisée, le travail qui y a été mené ainsi que les projets pour l'année suivante. À cette occasion, l'ATE a été officiellement inaugurée devant leur famille, les acteurs institutionnels, l'Éducation nationale et les journalistes.

Colombe Baucour
Parc naturel régional du Morvan
colombe.baucour@parcdumorvan.org



© ARB

Témoignage

**Colombe Baucour, Chargée de mission
Éducation à l'environnement au PNR du Morvan**

« Le rôle du référent est d'apporter un soutien à l'enseignante et d'accompagner les élèves dans leurs réflexions et découvertes. Ce sont bien eux qui prennent toutes les décisions. Le contenu des séances se fait au fil de l'eau en fonction des questionnements des élèves. Cécile Forest du Conservatoire de Bourgogne nous a épaulés tout au long du projet.

Lors de l'état des lieux, les élèves ont utilisé des méthodes et outils différents pour apprendre à reconnaître les espèces présentes sur le site, ils ont également établi un calendrier d'observation. Ils ont pu formuler des hypothèses, débattre et échanger pour aboutir à un consensus.

Bien que chronophage et engageant tant pour l'enseignante que pour la référente, ce projet s'intègre totalement sur le temps scolaire et en lien avec le programme. Il s'agit d'une expérience partenariale très enrichissante, pour les élèves mais aussi pour les accompagnants. »

Renforcer les documents de gestion des aires protégées : la démarche de mutualisation des CEN en Bourgogne-Franche-Comté

Les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté ont travaillé à la mutualisation d'une trame commune pour deux niveaux de complexité de documents de gestion (plan et notice). L'exercice s'est avéré enrichissant, en amenant à confronter à la fois les habitudes de travail et les éléments de vocabulaire.

Cette trame, validée en Conseil scientifique, déroule les différentes parties à traiter, de façon requise ou optionnelle, du préambule à la bibliographie, en passant par les étapes du diagnostic, l'identification des enjeux, la formulation des objectifs et le plan de travail. Elle s'attache aussi à définir pour chaque étape les échelles pertinentes de travail (parcelles en maîtrise foncière ou d'usage, sites d'intervention dans leur globalité fonctionnelle et périmètre d'influence plus large).

Une extension de la démarche est prévue pour les documents de gestion multi-sites ou encore les évaluations des documents de gestion.

Luc Bettinelli,
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Émergence d'un groupe Police des Réserves naturelles en Bourgogne-Franche-Comté

En Bourgogne-Franche-Comté, un groupe Police des Réserves naturelles commence tout juste à prendre forme, sur le modèle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Un tel groupe Police permettra notamment aux gestionnaires de participer ou d'être représentés aux Missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), d'inscrire les RN dans les plans de contrôle départementaux et de mutualiser les réflexions et les pratiques de la mission de police.

Rappelons que l'exercice de celle-ci fait partie des missions des gestionnaires de RN et contribue, avec l'information et la sensibilisation du public, à la préservation du patrimoine naturel.

Mathieu Baconnet
Région Bourgogne-Franche-Comté

Claire Chambreuil
DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Un nouveau gestionnaire pour la Réserve naturelle régionale du Crêt des Roches (25)

La RNR du Crêt des Roches était gérée, depuis sa création en 2009, par la Société d'histoire naturelle du Pays de Montbéliard qui a annoncé en 2021 son retrait pour la poursuite de cette mission pour raisons financières.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, après avis du Comité consultatif de gestion, a désigné le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté nouveau gestionnaire à partir du 1^{er} janvier 2022 de cette réserve de 43 ha située sur la



Réserve naturelle régionale du Crêt des Roches (25)
© O. Sabatier

commune de Pont-de-Roide-Vermondans (25). Caroline Maffli, en charge de la réserve depuis 2015, rejoint ainsi l'équipe du Conservatoire en ce début d'année !

Elvina Bunod
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Projet de création d'une Réserve naturelle nationale en faveur des chiroptères dans l'Yonne : l'importante étape de concertation

Sous l'impulsion du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et en accord avec la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et la DDT de l'Yonne, il a été décidé en 2020 de lancer une réflexion préalable à un avant-projet de classement en Réserve naturelle nationale dans l'Yonne de cavités d'hibernation à chiroptères à enjeux majeurs.

18 cavités d'hibernation au sein de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre ont fait l'objet d'un rapport scientifique mettant en évidence les enjeux chiroptérologiques : 4 espèces présentes de manière certaine, 10 000 individus en hibernation dans ces cavités chaque année (la plus importante concentration de chiroptères en hiver, hors cas du minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii*, dans le quart nord-est de la France).

Suite à une concertation locale très positive, le préfet a pu solliciter au Ministère la saisine du Conseil national de protection de la nature. Il est à espérer que cette instance donne elle aussi un avis des plus favorables.

Samuel Gomez
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Un recueil d'expériences pour le Life tourbières du Jura



Ce recueil a pour but de partager l'expérience acquise sur les 7 années du programme Life tourbières du Jura. Il se divise en 3 parties avec entre autres une présentation des différentes approches et outils utilisés pour concevoir les travaux, une sélection de

12 exemples concrets de travaux de réhabilitation ou encore un retour sur les différentes techniques utilisées (restauration, ouverture au public, suivi). Pour télécharger le recueil d'expériences : www.life-tourbieres-jura.fr.

11^e journée des gestionnaires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté

Le 30 novembre, 52 personnes se sont réunies à Dijon pour une journée sur le « patrimoine géologique dans la gestion des espaces naturels » dans le cadre de la 11^e journée des gestionnaires d'espaces naturels.

Inventaire du patrimoine géologique, outils venus du niveau national, protections réglementaires ou contractuelles, prise en compte de la géologie dans les plans de gestion, valorisation de ce patrimoine, voilà les sujets qui ont été abordés par les 13 intervenants de la journée.

Retrouvez les présentations de ces sessions sur https://www.cen-bourgogne.fr/fr/reseau-gestionnaires_47.html.

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Séminaire du Pôle Milieux humides « Restaurer le fonctionnement des milieux humides : dépasser les obstacles »

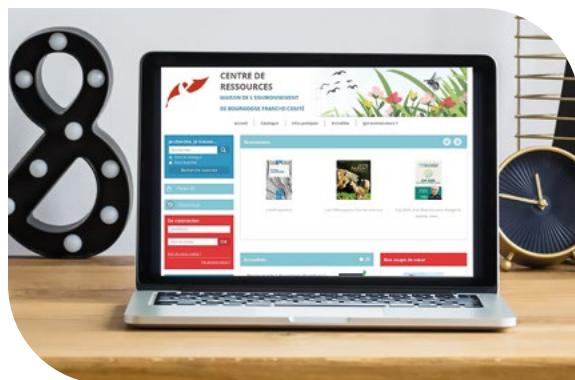
Après une première édition en 2018, le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté organise le 2^e séminaire technique régional sur les milieux humides, les 21 et 22 mars 2022 à Besançon (25), sur le thème « Restaurer le fonctionnement des milieux humides : dépasser les obstacles ».

Ces deux jours permettront de partager des retours d'expériences, les outils et les démarches développés au sein du territoire pour surmonter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de travaux de restauration de la fonctionnalité. Différentes phases seront abordées : la construction des trajectoires de restauration, la préparation des travaux, leur réalisation, les suivis scientifiques, ou encore la communication et la concertation qui les facilitent.

Programme et formulaire d'inscription : https://www.cen-bourgogne.fr/fr/seminaires-techniques_315.html

Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté

Un nouveau portail documentaire régional sur l'environnement



Projet piloté par la Maison de l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté (MEBFC), ce portail documentaire est issu

d'une volonté de coopération et de mutualisation des fonds documentaires de la MEBFC, du Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés, du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté et de la Ligue de protection des oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté.

Il donne accès à plus de 10 500 références sur toutes les thématiques « environnement ». Des livres, des revues, mais aussi des expositions, des jeux, des rapports et des études... Les documents sont à consulter en ligne, sur place ou à emprunter, selon les cas : <https://mebfc.centredoc.fr/>.

Marie Boerlen

Maison de l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté

Des départs à la DREAL BFC



Damien Marage

Après avoir passé 8 ans au sein de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Damien Marage a quitté son poste dans l'été 2021 pour revenir à sa passion, à savoir la recherche, en intégrant le laboratoire ThéMA (Théoriser et modéliser pour aménager) rattaché à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté.

Après avoir mis en place le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) en Bourgogne, Damien a notamment travaillé pour les Parcs naturels régionaux ainsi que pour les Réserves naturelles nationales et les Conservatoires d'espaces naturels. De 2015 à 2020, il a également intégré le Comité de rédaction de l'Azuré.

Merci à lui pour ses contributions en faveur des aires protégées dans la région et bon vent à lui !



Jean-Paul Balay

En charge des Réserves naturelles, des Conservatoires d'espaces naturels et de l'Azuré de 2009 à 2015 à la DIREN Franche-Comté, puis des arrêtés préfectoraux de biotope de 2016 à 2021 à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Jean-Paul Balay part pour une retraite bien méritée en ce début d'année 2022.

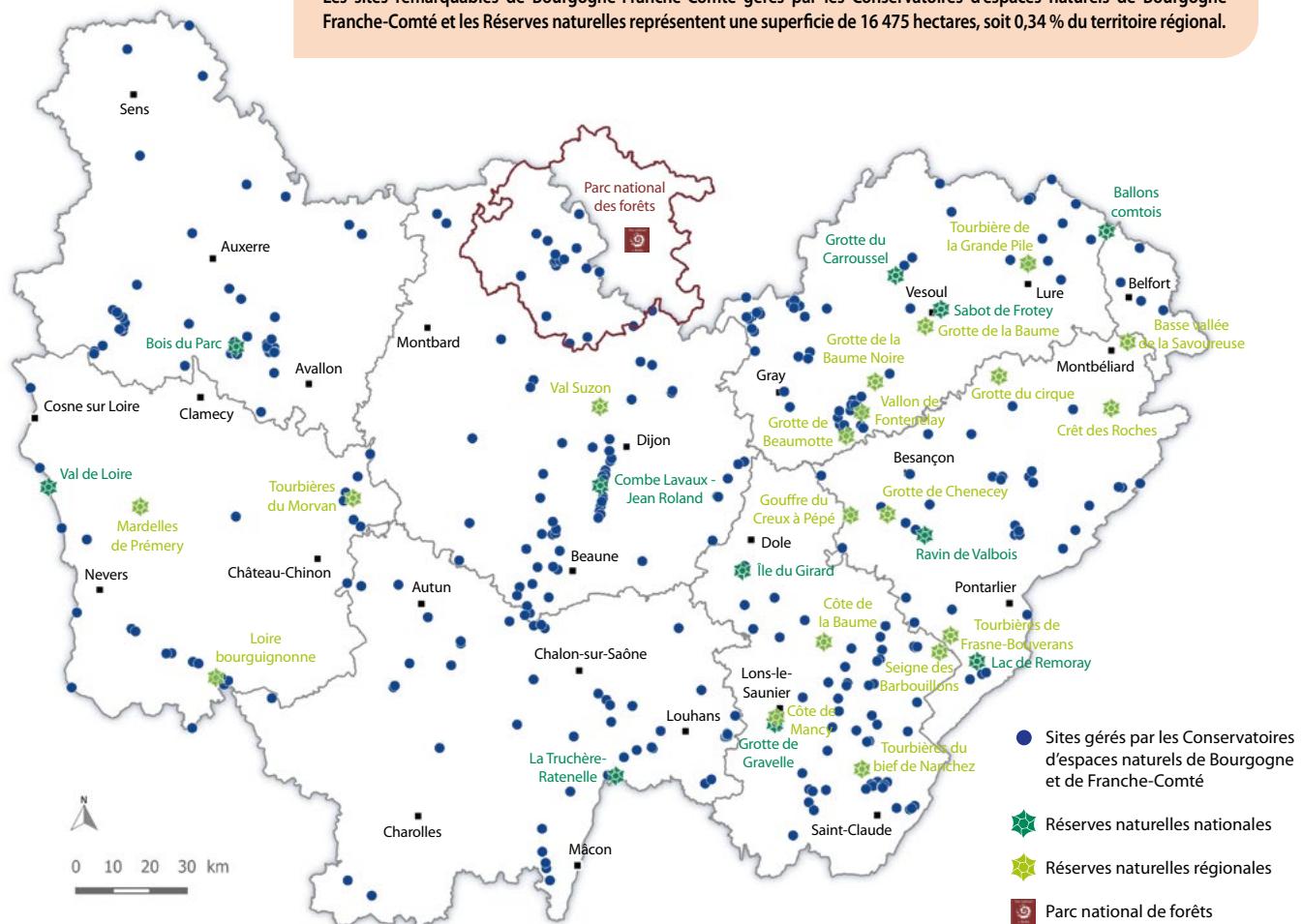
Initiateur infatigable de nombreuses aires protégées, toujours disponible pour prodiguer des avis et faire face aux situations les plus complexes, il nous a tous impressionnés par ses compétences de terrain et ses qualités de négociateur. Sans oublier son humour et sa bienveillance permanente !

Nous lui souhaitons de très belles randonnées naturalistes, l'esprit léger, heureux de l'œuvre accomplie.

Samuel Gomez
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Philippe Pagniez
DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Les sites remarquables de Bourgogne-Franche-Comté gérés par les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté et les Réserves naturelles représentent une superficie de 16 475 hectares, soit 0,34 % du territoire régional.



sommaire

Edito	1
La Stratégie nationale pour les aires protégées 2030	2
Un nouvel outil pour protéger le patrimoine géologique	6
Les Réserves naturelles en Bourgogne-Franche-Comté, terrains de tests et d'exemplarité pour préserver la biodiversité	8
Carte : Les 30 Réserves naturelles nationales et régionales en Bourgogne-Franche-Comté	12
Une nouvelle Réserve naturelle régionale de Bourgogne-Franche-Comté	14
La protection des tourbières de Franche-Comté, une démarche à poursuivre	16
L'Arrêté préfectoral de protection d'habitat naturel L'exemple de la Cascade des Tufs (39)	18
La Réserve intégrale forestière d'Arc-Châteauvillain dans le cœur du Parc national de forêts	19
Le foncier trouve sa place dans la SNAP	20
Une Aire terrestre éducative à Arleuf (58)	21
Brèves	22

Directeur de publication : B. Tissot / **Comité de rédaction :** C. Aubert, M. Baconnet, L. Bettinelli, E. Bunod, A. Compagne, S. Coulette, C. Curlier, R. Gamelon, S. Gomez, M. Jouve, C. Maffli, D. Malécot, C. Najeau, P. Pagniez, F. Ravenot, B. Tissot, M. Treca, R. Vauthier / **Illustration :** Nina Courtois / **Conception graphique :** www.corinnesalvi.fr / **Mise en page :** Clémence Curlier (CEN Franche-Comté) / **Impression :** Simon Graphic / Imprimé sur papier recyclé / **ISSN :** 1774-7635
Contacts : Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté
de Bourgogne-Franche-Comté
Revue téléchargeable sur : www.cen-franchecomte.org



comment nous joindre ?

• **Réserves naturelles nationales et régionales**
www.reserves-naturelles.org

• **Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne**
www.cen-bourgogne.fr

• **Conservatoires d'espaces naturels de Franche-Comté**
www.cen-franchecomte.org

• **Parc national de forêts**
www.forets-parcnational.fr

• **DREAL Bourgogne-Franche-Comté**
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

• **Région Bourgogne-Franche-Comté**
<https://www.bourgognefranchecomte.fr/biodiversite-agir-aujourd'hui-pour-demain>